

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 5 novembre 2018, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Suzanne Jutras, M. Guy Lapointe, M. Daniel Audet, M. Sébastien Alix, M. Jonatan Audet et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-249

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé, avec l'ajout au sujet divers du point suivant :

- 16.1 Félicitations aux organisateurs de *La nuit du pont couvert*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2018-250

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

- Concernant la rétrocession du 81, chemin du Belvédère, les propriétaires ont contacté Me Claire Bouffard pour procéder à ladite rétrocession. Me Bouffard nous contactera pour la signature lorsqu'elle aura reçu les procurations de M. et Mme Mender.
- Le nouveau rôle triennal d'évaluation a été déposé. La valeur de ce nouveau rôle, pour les immeubles imposables, est de 87 463 500 \$. Avant son dépôt nous avions au rôle une valeur d'immeubles imposables de 85 828 300 \$, ce qui représente une augmentation de 1 635 200 \$ ou d'environ 1,9 %. Notez que ce chiffre est une moyenne, certains immeubles auront une augmentation supérieure tandis que d'autres verront leur évaluation à la baisse.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

- **La mairesse Céline Gagné**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentante à la MRC
 - Équipe de développement municipal – gestion du FDT local

- Équipe de développement du Haut-Saint-François
- Comité de la route 257

1^{er} octobre séance du conseil
 3 octobre rencontre comité route 257 à Scotstown
 4 octobre comité sécurité publique à la MRC
 9 octobre rencontre comité *Sentier des Écossais* à Milan
 10 octobre atelier de la MRC (Sécurité publique, Valoris, Oser le Haut)
 11 octobre rencontre comité des usagers de la fibre optique
 11 octobre remise des bourses aux finissants et atelier
 17 octobre conseil des maires de la MRC
 22 octobre rencontre du conseil avec Me Marie-Claude Veilleux
 23 octobre atelier MRC étude du budget 2019
 29 octobre atelier du conseil

Autres

5 octobre rencontre avec Julie Pomerleau CLD – sujet Shed de Lingwick
 19 octobre Oktoberfest à la Cité école Louis-Saint-Laurent
 24 octobre info sur le financement des célébrations de la Fête nationale 2019
 24 octobre signature contrat de vente du terrain commercial-industriel

6. MEMBRES DU CONSEIL

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en octobre 2018.

- Le conseiller Guy Lapointe

- Remplaçant au conseil des maires
- Comité de gestion Internet haute vitesse MRC
- Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l'Estrie

1^{er} octobre séance du conseil
 11 octobre remise des bourses aux finissants et atelier
 12 octobre rencontre projet FDT
 22 octobre rencontre du conseil avec Me Marie-Claude Veilleux
 29 octobre atelier du conseil

Autres

25 octobre Salon des aînés

- La conseillère Suzanne Jutras

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC

1^{er} octobre séance du conseil
 2 octobre rencontre comité loisir infrastructures et équipement
 11 octobre remise des bourses aux finissants et atelier
 12 octobre rencontre projet FDT
 22 octobre rencontre du conseil avec Me Marie-Claude Veilleux
 29 octobre atelier du conseil

- Le conseiller Jonatan Audet

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

1^{er} octobre séance du conseil
 2 octobre rencontre comité loisir infrastructures et équipements
 11 octobre remise des bourses aux finissants et atelier
 12 octobre rencontre projet FDT
 22 octobre rencontre du conseil avec Me Marie-Claude Veilleux

Le conseiller Audet explique qu'il n'a pu assister à l'atelier du 29 octobre puisqu'il participait au gala des Vivats, gala se déroulant à la Place des arts à Montréal, au cours duquel l'événement *La nuit du pont couvert* s'est vu décerner la mention des jurés 2018 dans la catégorie *gestion des matières résiduelles*. Il présente au conseil le prix obtenu lors de cette soirée.

Autres

Participation à un colloque sur le numérique à Saint-Camille

- Le conseiller Sébastien Alix

- Comité consultatif d'urbanisme
- Environnement, protection des milieux naturels
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
- Comité consultatif de développement – développement économique
- Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

1^{er} octobre séance du conseil

22 octobre rencontre du conseil avec Me Marie-Claude Veilleux

24 octobre rencontre du CCU

29 octobre atelier du conseil

- Le conseiller Daniel Audet

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Environnement, protection des milieux naturels
- Comité consultatif en développement – développement économique

1^{er} octobre séance du conseil

9 octobre rencontre comité *Sentier des Écossais* à Milan

11 octobre remise des bourses aux finissants et atelier

12 octobre rencontre projet FDT

22 octobre rencontre du conseil avec Me Marie-Claude Veilleux

29 octobre atelier du conseil

- Le conseiller Martin Loubier

- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

1^{er} octobre séance du conseil

11 octobre remise des bourses aux finissants et atelier

18 octobre c.a. *Régie incendie des Rivières*

29 octobre atelier du conseil

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires a été remis à tous les membres du conseil. Le dépôt des déclarations se fera à la séance de décembre.

7.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION 2019

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Loubier, avec demande de dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera déposé concernant la taxation pour l'année 2019. Une assemblée extraordinaire sur l'adoption du budget 2019 aura lieu le lundi 17 décembre 2018 à 19 h et le projet de règlement concernant la taxation 2019 y sera présenté.

7.3 FERMETURE DU BUREAU PENDANT LES FÊTES

2018-251

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU que le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 ADOPTION DU CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE ;

2018-252

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, lesquelles débiteront à 19h00.

Année 2019	Séances ordinaires	
Mois	Date	Journée
Janvier	14	lundi
Février	4	lundi
Mars	4	lundi
Avril	1 ^{er}	lundi
Mai	6	lundi
Juin	3	lundi
Juillet	3	mercredi
Août	5	lundi
Septembre	4	mercredi
Octobre	7	lundi
Novembre	4	lundi
Décembre	2	lundi

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité, de même que sur le site web du canton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

2018-253

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE les services de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton de Thetford Mines soient retenus pour la vérification externe, la préparation des états financiers 2018 et autres travaux comptables, le tout tel que présenté dans leur offre de services datée du 17 octobre 2018. Les honoraires prévus sont de 10 800 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 LE REFLET – VŒUX DES FÊTES

2018-254

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE la municipalité réserve une demi-page en couleur, dans le journal *Le Reflet du canton de Lingwick*, pour la publication de ses vœux pour le temps des fêtes. Le coût est de 110 \$. Les vœux paraîtront aussi sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 GRAPHALBA – SERVICE WEB 2019

2018-255

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU de retenir les services de GraphAlba pour les mises à jour du site web de la municipalité. Le tarif annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 est de 1 250 \$, sans taxe et inclut une refonte du site.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 POSTE PERMANENT – ALEXANDRE LATULIPPE (JOURNALIER-CONCIERGE)

ATTENDU QUE selon la résolution n° 2018-183, suite à la période de probation de 3 mois, M. Alexandre Latulippe devient employé permanent au poste de journalier-concierge, si celui-ci convient à l'emploi;

EN CONSÉQUENCE;

2018-256

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU que la municipalité accorde un contrat de travail à titre de journalier-concierge permanent à Monsieur Alexandre Latulippe. Les conditions du contrat sont celles prévues à la résolution n°2018-183 et au contrat d'embauche. Une allocation annuelle de 125 \$ lui sera versé pour l'achat de vêtements ou chaussures de travail, sur présentation d'une facture.

Ce contrat sera valide pour la période du 5 novembre au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.9 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

ATTENDU QUE l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

ATTENDU QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

ATTENDU QUE la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

EN CONSÉQUENCE,

2018-257

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE le Canton de Lingwick adopte la présente politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES

1. Buts de la politique

- Prévenir les risques associés à la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;
- Assurer la sécurité des employés, des citoyens et du public en général;
- Préciser les rôles et responsabilités des divers intervenants;
- Protéger l'image de la municipalité du Canton de Lingwick.

2. Champ d'application

- a) La présente politique s'applique à tous les employés, incluant les cadres et la direction générale. Elle doit être respectée dans tout local, lieu ou terrain appartenant à l'employeur, ou loué ou utilisé par lui ou ses organismes affiliés, et dans tout local, lieu ou terrain où s'exercent des activités au nom de l'employeur (ci-après : « lieux de travail »);
- b) La politique s'applique aussi lors de l'utilisation de tout véhicule, matériel roulant ou autre machinerie et outillage appartenant à l'employeur, ou loué ou utilisé par lui et ses organismes affiliés;
- c) La politique s'applique à la consommation de drogues, alcool et médicaments qui peuvent affecter le rendement, le jugement ou les capacités intellectuelles ou physiques d'un employé (ci-après : « facultés affaiblies »)

3. Rôles, responsabilités et règles applicables

3.1 Employeur

- a) L'employeur applique la tolérance zéro quant à la consommation, l'usage, la possession, la vente ou la distribution de drogues, alcool et autres substances similaires sur les lieux de travail;
- b) L'employeur applique la tolérance zéro quant à la vente ou la distribution de médicaments sur les lieux du travail;
- c) L'employeur s'engage à faire connaître la présente politique aux employés;
- d) L'employeur s'engage à éduquer les employés sur les problèmes liés à l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires en milieu de travail afin de prévenir cet usage;
- e) L'employeur s'engage à former les supérieurs immédiats à reconnaître les symptômes, les signes ou les comportements qui dénotent qu'il y a un affaiblissement des facultés (ci-après : « motifs raisonnables de croire »). Ces motifs raisonnables de croire qu'un employé a les facultés affaiblies peuvent être constitués des éléments suivants, mais non limitativement :
 - Difficulté à marcher;
 - Odeur d'alcool ou de drogue;
 - Troubles d'élocution;
 - Yeux vitreux ou injectés de sang;
 - Anxiété, paranoïa ou peur;
 - Tremblements;
 - Temps de réaction lent;
 - Comportement inhabituel ou anormal de l'employé.
- f) L'employeur se réserve le droit de demander une évaluation médicale, de fouiller les lieux du travail et d'exiger un test de dépistage, dans les limites fixées dans la présente politique;
- g) L'employeur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un employé contrevient aux directives de la présente politique se réserve le droit de refuser à l'employé l'accès aux lieux de travail, et ce, sans préavis;
- h) L'employeur s'engage à offrir un accompagnement sécuritaire à un employé qu'il croit avoir les facultés affaiblies;
- i) L'employeur se réserve le droit de permettre l'achat et la consommation raisonnable d'alcool sur les lieux du travail, par exemple à l'occasion d'une célébration, d'une activité sociale ou récréative particulière.

3.2 Employé

- a) Tout employé doit être en mesure de remplir, en tout temps et de façon sécuritaire et adéquate, en faisant preuve de jugement, les fonctions qui lui sont attribuées;
- b) Aucun employé n'est autorisé à se présenter sur les lieux du travail avec les facultés affaiblies par la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;
- d) Tout employé doit consommer ses médicaments de façon responsable. Par conséquent, il a la responsabilité de se renseigner auprès d'un professionnel de la santé afin de déterminer si les médicaments qu'il consomme peuvent

avoir une influence sur sa prestation de travail et respecter les recommandations formulées, le cas échéant;

- e) Tout employé doit participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accident du travail sur les lieux de travail, y compris la dénonciation d'un collègue de travail qui semble avoir les facultés affaiblies en raison de sa consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;
- f) Tout employé aux prises avec un trouble lié à l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires doit le dénoncer à l'employeur si cela l'empêche de remplir les fonctions qui lui sont attribuées de façon sécuritaire et adéquate, en faisant preuve de jugement.

4. Mesures d'accommodement

- a) Lorsque requis par l'état de santé de l'employé, l'employeur peut l'accommoder en permettant notamment la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires si celui-ci lui fournit une opinion médicale attestant que l'usage de telles substances ne compromet pas sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ainsi que celles des autres sur un lieu de travail, et ce, en regard des tâches spécifiques reliées à son emploi;
- b) Au surplus, un employé qui souhaite faire l'usage de cannabis et ses dérivés à des fins thérapeutiques sur les lieux du travail peut le faire en remettant à l'employeur un certificat conforme au Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales;
- c) Dans le cas d'une dénonciation d'un employé aux prises avec un trouble lié à l'usage d'alcool, de drogues ou de prise de médicaments, l'employeur s'engage à soutenir l'employé dans ses démarches et à l'orienter vers une ressource appropriée;
- e) Les mesures d'accommodement accordées par l'employeur ne confèrent pas en soi un droit de travailler sous l'influence de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

5. Test de dépistage ou évaluation médicale

- a) Un test de dépistage ou une évaluation médicale constitue un mécanisme de contrôle de l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires, et ce, afin de valider si l'employé en a fait usage de façon contraire à la présente politique;
- b) L'employeur peut demander à un employé de se soumettre à un test de dépistage ou une évaluation médicale, selon la situation, notamment dans les cas suivants :
 - 1) S'il a des motifs raisonnables de croire que l'employé consomme, est sous l'influence ou a les facultés affaiblies par les drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires sur les lieux de travail;
 - 2) Lors d'un retour au travail suite à une absence reliée à la poursuite d'un traitement contre l'alcoolisme ou la toxicomanie, et ce, afin de s'assurer que l'employé poursuive sa réadaptation et soit en mesure de réintégrer son emploi sans mettre sa sécurité ou celle des autres en danger;
 - 3) Le plus tôt possible après la survenance d'un incident ou accident où l'employeur a des motifs raisonnables de croire que la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires ait pu contribuer ou causer cet incident ou accident;
- c) Dans tous les cas, le refus d'un employé de se soumettre à un test de dépistage ou à une évaluation médicale peut entraîner l'imposition de

mesures disciplinaires ou administratives pouvant aller jusqu'au congédiement.

6 Fouille

Lorsque l'employeur a des motifs sérieux de croire qu'un employé consomme de la drogue, de l'alcool et autres substances similaires sur les lieux de travail ou encore qu'il vend ou distribue des drogues, alcool, médicaments ou autres substances similaires sur les lieux de travail, celui-ci peut procéder à une fouille du bureau, de l'espace de travail, du casier ou de tout endroit similaire qui est attribué à l'employé.

7. Mesures disciplinaires et administratives

L'employé qui ne respecte pas le contenu de la présente politique s'expose à des mesures disciplinaires et administratives pouvant aller jusqu'au congédiement.

8. Confidentialité

L'employeur respecte le droit des employés à la confidentialité des renseignements personnels les concernant relativement à l'application de la présente politique. En conséquence, il reconnaît que ceux-ci demeureront confidentiels sauf dans la mesure où cela l'empêche d'accomplir adéquatement ses obligations.

L'employé reconnaît avoir lu et compris les termes de la politique et en accepte les conditions.

7.10 CENTRE MUNICIPAL – INSTALLATION DE NOUVEAUX DRAINS DE FONDATION

ATTENDU QUE lors des travaux de creusage afin de réparer les drains de fondation du centre municipal, il a été constaté que les drains actuels, en grès, étaient installés sur l'appui de fondation, une hauteur trop élevée pour un drainage efficace et que de plus, les drains étaient bouchés à différents endroits;

EN CONSÉQUENCE,

2018-258

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU d'installer de nouveaux drains de fondation au centre municipal sur les deux côtés et sur la façade, représentant une longueur de 247 pieds. Les travaux sont confiés à Transport Excavation Thompson inc. pour le coût de 13 500 \$ plus les taxes, et incluent :

- Excaver et changer les drains autour du bâtiment sur 247 pieds avec sortie dans le fossé;
- Scier et casser un peu d'asphalte et disposition de celle-ci
- Isoler un mur de 20 pieds
- Appliquer une membrane d'étanchéité giclée partout
- Installer des drains rigides avec de la pierre nette et membrane géotextile sur la pierre;
- Remblayer avec du sable près de la fondation et ensuite avec le matériel existant;
- Finition avec une couche de pierres 0-3/4 aux endroits auparavant asphaltés et avec de la terre pour pelouse pour les autres endroits.

Les fonds pour le paiement de ces travaux seront pris à même le surplus accumulé. Les travaux devront être terminés au plus tard le 30 novembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.11 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de novembre 2018;

Engagement de crédits	
Administration	
Produits de nettoyage	600 \$
Inspection monte-personne	300 \$
Lumière escalier extérieure centre mun.	150 \$
Total administration	1 050 \$
Service incendie	
Chaufferette 10 000 w	1 200 \$
Total service incendie	1 200 \$
Voirie – réseau routier	
Réparation lumières de rues	600 \$
Espaceurs de roues (6)	32 \$
Élastiques araignées et élastiques 10’’	145 \$
Fer (inventaire)	150 \$
Valve de suspension (inventaire)	160 \$
Huile à coupe	30 \$
Assécheur d’air	160 \$
Total voirie – réseau routier	1 277 \$
TOTAL :	3 527 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.12 PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil les états comparatifs des activités financières au 30 septembre 2018.

7.13 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS D'OCTOBRE 2018 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
18910	Fernando Rosas	Salaire fin 29/09	
18911	Casey Sylvester	Salaire fin 29/09	
18912	Receveur gén. du Canada	Remises de l'employeur	1 540,66 \$
18913	Revenu Québec	Remises de l'employeur	3 692,14 \$
18914	Hydro-Québec	OTJ	221,27 \$
18915	Hydro-Québec	Pont couvert	36,54 \$
18916	Hydro-Québec	Centre-village	99,34 \$
18917	Hydro-Québec	Bureau	103,06 \$
18918	Hydro-Québec	Centre municipal	199,84 \$
18919	Fondation Louis-St-Laurent	Oktoberfest Louis Bronze	100,00 \$
18920	Hydro-Québec	Église Chalmers	48,69 \$
18921	Casey Sylvester	Salaire fin 06/10	
18922	Hydro-Québec	Éclairage de rues	227,34 \$
18923	Services cartes Desjardins	Papeterie, bâches	191,19 \$
18924	Charles-Étienne C-Cassidy	Bourse aux finissants	200,00 \$
18925	Kevin Morin	Bourse aux finissants	200,00 \$
18926	Devon Gavura	Bourse aux finissants	200,00 \$
18927	Adrianna Whalen	Bourse aux finissants	200,00 \$
18928	Evelyne Ward	Bourse aux finissants	200,00 \$
18929	Fernando Rosas	Salaire fin 13/10/2018	
18930	Casey Sylvester	Salaire fin 13/10/2018	
18931	Bell Canada	Ligne fax	82,35 \$
18932	Bell Canada	Ligne garage	81,95 \$

18933	Casey Sylvester	Salaire fin 20/10	
18934	Hugues Lafond	Rempl. chèque 18898	114,97 \$
18935	Fernando Rosas	Salaire fin 27/10	
18936	Casey Sylvester	Salaire fin 27/10	
18937	Ent. Robert Verret	Diésel	3 728,13 \$
18938	Magasin général Morin	Timbre, essence, gants	195,56 \$
18939	JN Denis inc.	Rép. C. 2014, pneus, urée...	5 783,85 \$
18940	MRC du Haut-St-François	Téléphonie	201,16 \$
18941	Quinc. N. S. Girard inc.	Disjoncteur	16,09 \$
18942	ADMQ	Formation	352,97 \$
18943	Vivaco groupe coop	Polyuréthane, antigel	58,38 \$
18944	Bétons L. Barolet	Rehaus. rang des Pointes	17 476,20 \$
18945	Excavations Prévost FG	Pelle, marteau hydrau.	2 876,67 \$
18946	Servces san. D. Fortier	Cueillette mat. rés.	4 045,21 \$
18947	Céline Gagné	Frais de déplacement	50,00 \$
18948	Fonds info territoire	Avis de mutation	32,00 \$
18949	Mariette Bénard	Paniers nouveaux rés.	200,89 \$
18950	Josée Bolduc	Frais de déplacement	165,00 \$
18951	Sel Warwick	Sel de déglçage	4 039,42 \$
18952	Poly Louis-St-Laurent	Projet LGT	50,00 \$
18953	Ressort Robert	Rép. Impact, tie-wrap	112,97 \$
18954	Centre réno G. Doyon	Fenêtres s-s Chalmers	1 791,49 \$
18955	Centre agricole Expert	Réparation rétrocaveuse	1 820,23 \$
18956	Donlox	Clés centre mun. (5)	75,88 \$
18957	Alsco corp.	Buanderie	99,08 \$
18958	Monty Sylvestre	Rencontre annuelle	331,96 \$
18959	Valoris-Régie HSF/Sherb.	Enfouissement	3 388,26 \$
18960	Casey Sylvester	Allocation vêtement	125,00 \$
18961	Robitaille équipement	Lames, nez, patin...	4 341,45 \$
18962	Axion	Wi-fi et tél. monte-pers.	77,62 \$
18963	Telus	Site web	11,44 \$
18964	San. Lac-Mégantic inc.	Conteneur roll-off	818,62 \$
18965	Pascal Sévigny	Déplacement, cell., vét.	484,75 \$
18966	Granilake	Pierres 10-20 mm	1 059,97 \$
18967	Régie des Rivières	Feu véhicule	1 194,00 \$
18968	Alexandre Latulippe	Frais de déplacement, cell.	189,50 \$
18969	Extincteurs de Beauce	Inspection hotte cuisine	205,58 \$
18970	Multi-Béton Expert	Inspection, travaux drains	2 069,55 \$
18971	Josée Bolduc	Petite caisse	96,00 \$
18972	Infotech	Papeterie 50%	408,16 \$
Total des chèques :			65 712,38 \$
04/10	Salaires incl. chèques	5 employés	2 598,04 \$
11/10	Salaires incl. chèques	4 employés	2 409,42 \$
18/10	Salaires incl. chèques	6 employés	2 798,56 \$
25/10	Salaires incl. chèques	5 employés	2 661,28 \$
01/11	Salaires incl. chèques	5 employés	2 557,89 \$
05/11	Martin Loubier	Rémunération élu	153,72 \$
05/11	Céline Gagné	Rémunération élu	689,38 \$
05/11	Jonatan Audet	Rémunération élu	390,22 \$
05/11	Guy Lapointe	Rémunération élu	406,38 \$
05/11	Sébastien Alix	Rémunération élu	363,37 \$
05/11	Daniel Audet	Rémunération élu	406,38 \$
05/11	Suzanne Jutras	Rémunération élu	438,50 \$
Total :			81 585,52 \$

2018-260

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 81 585,52 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2018-11-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 81 585,52 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- On demande de quel organisme provient la politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substance similaire en milieu de travail.

9. PAUSE SANTÉ

De 20 h 04 à 20 h 15

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

2018-261

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 19 610 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité autorise Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 BUDGET 2019 DE LA RÉGIE D'INCENDIE DES RIVIÈRES (DUDSWELL-LINGWICK-WEEDON)

ATTENDU QUE le budget pour l'exercice financier 2019 de la *Régie d'incendie des rivières* (Dudswell-Lingwick-Weedon) a été adopté à sa réunion du conseil d'administration;

ATTENDU QUE ce budget, d'un montant total de 547 284 \$, doit être adopté par chaque municipalité membre de la *Régie*;

EN CONSÉQUENCE,

2018-262

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU QUE le budget pour l'exercice financier 2019 de la *Régie d'incendie des rivières* (Dudswell-Lingwick-Weedon) soit adopté. La quote-part du canton de Lingwick pour 2019 sera de 49 872 \$ plus la quote-part de 1 935 \$ pour la partie premiers-répondants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 CASERNE – MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE

2018-263

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de faire effectuer l'installation d'un éclairage par fluorescent DEL dans la caserne en remplacement de l'éclairage actuelle. Le coût pour ces travaux, incluant le matériel et la main d'œuvre, ne devra pas excéder 2 100 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 DÉNEIGEMENT – CHAUFFEURS SUR APPEL

2018-264

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU que l'inspecteur municipal et chef d'équipe M. Pascal Sévigny soit autorisé à embaucher, pour le déneigement, M. Daniel Mercier et/ou M. Francis Gagné, advenant que la situation l'exige à cause de l'absence d'un des employés réguliers de la voirie ou à des travaux de déneigement qui se prolongent sur une longue période interrompue. Advenant la non-disponibilité des remplaçants désignés par la présente, un autre chauffeur possédant l'expérience nécessaire pourra être demandé. Le salaire alloué pour les chauffeurs pour le déneigement sur appel est de 18 \$ / heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 ROUTE 257 – FONDS DE DÉPART POUR LA GESTION COMMUNE

2018-265

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU D'injecter un montant de 1 000 \$ pour les frais de gestion découlant de l'organisation d'une entente entre les cinq municipalités longeant la route 257, laquelle entente conviendra des suites à la demande de subvention auprès du gouvernement du Québec, ainsi que de l'entretien éventuel de cette route, une fois les travaux réalisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 VENTE DE DEUX VIELLES ROUES DU CAMION 1992

2018-266

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Loubier

ET RÉSOLU d'autoriser que soit vendu deux vieilles roues du camion 1992 pour le montant de 100 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 NOMINATION – ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES OBSTRUCTIONS EN MATIÈRE DE COURS D'EAU

2018-267

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de nommer M. Fernando Rosas, inspecteur en bâtiment et en environnement, personne désignée au sens de l'article 105 concernant la gestion des obstructions en matière de cours d'eau, en remplacement de M. Nicolas Blouin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 SENTIER DU PARC DU BELVÉDÈRE – MISE À NIVEAU ET AMÉLIORATION

2018-268

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

QUE le canton de Lingwick autorise la présentation du projet de mise à niveau et amélioration du sentier du parc du belvédère au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau

et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement du canton de Lingwick à payer sa part des coûts admissibles au projet, pour un montant maximal de 15 000 \$, et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE le canton de Lingwick désigne Madame Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Demande de subvention : 60 000 \$ = 80 %

Contribution municipale : 15 000 \$ = 20 % inclut le promontoire et proviendrait du 15 000 \$ inclut au budget 2018 pour le parc du belvédère, mais non dépensé (résolution pour fonds réservé à faire).

14.2 FADOQ DE LINGWICK – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

2018-269

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de verser un montant de 250 \$ à la Fadoq de Lingwick afin de l'aider dans l'organisation des tournois de baseball-poches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16. SUJETS DIVERS

16.1 FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE LA NUIT DU PONT COUVERT

2018-270

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil félicite les organisateurs de *La nuit du pont couvert* qui se sont vus récompensés, au niveau provincial, pour leurs actions durables par le Conseil québécois des événements écoresponsables - CQEER- Les Vivats, lors du gala des Vivats, en obtenant la mention des jurés 2018 dans la catégorie *gestion des matières résiduelles*. Un article de félicitation sera publié dans le journal *Le Reflet*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande de précision concernant le montant du budget total de la Régie intermunicipale incendie des Rivières.
- Remerciements de Mme Geneviève Lussier de GraphAlba pour le renouvellement du contrat pour l'année 2019. Elle profite de l'occasion pour mentionner qu'elle est ouverte aux propositions du conseil pour la refonte du site web de la municipalité.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-271

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 58.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.